



## Inscription à l'école Marie Castang

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devrez vous rendre en mairie avec **les documents suivants** :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.
- si les deux parents ne sont pas présents, fournir une autorisation parentale pour inscrire l'enfant à l'école du village.

**La mairie vous délivrera un certificat d'inscription.**

Vous devrez ensuite prendre RDV avec le directeur(trice) de l'école et présenter les documents suivants :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie
- Le livret de famille
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.
- Le cas échéant, une copie de l'attestation du parent absent lors de l'inscription en mairie ;
- Le dossier d'inscription rempli. Vous recevrez ce dossier par mail après votre passage en mairie.

**Attention** : à l'école Marie Castang, seuls les enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours pourront être accueillis en petite section.

---